

NAURU

Date des élections: 6 décembre 1980

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Nauru se compose de 18 membres élus pour 3 ans.

Système électoral

Est électeur, pour les élections générales, tout citoyen âgé de 20 ans et résidant dans le pays, à l'exception des malades mentaux et des personnes condamnées ou purgeant une condamnation pour un crime ou un délit passible d'une peine d'emprisonnement d'une durée égale ou supérieure à un an. Le vote est obligatoire sauf dans certains cas spécifiques.

Est éligible au Parlement tout citoyen ayant atteint l'âge de 20 ans et résidant dans le pays, hormis les malades mentaux, les faillis non réhabilités, les personnes condamnées pour un crime ou un délit passible de la peine de mort ou d'un emprisonnement d'une durée égale ou supérieure à un an, les personnes ne réunissant pas les conditions de résidence ou de domicile, ou les personnes exerçant une activité lucrative dans l'administration de Nauru ou dans une société d'Etat.

Toute candidature doit être présentée par écrit 14 jours au moins avant le jour du scrutin, signée par le candidat lui-même et par deux électeurs au moins de sa circonscription.

Nauru est divisée en huit circonscriptions électorales, dont sept élisent deux membres chacune, et la dernière, quatre membres selon un système de vote préférentiel. Dans chaque circonscription est déclaré élu le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages de première préférence, pourvu que ce nombre représente la majorité absolue des suffrages recueillis.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Des élections générales avaient eu lieu en novembre 1977. En avril 1978, le Président Bernard Dowiyogo avait été obligé de démissionner du fait des partisans de l'ancien Président, le Chef Hammer DeRoburt, qui firent échouer un projet de loi concernant les redevances sur les phosphates, principale ressource du pays. Le mois suivant, M. DeRoburt fut réélu Président par le Parlement.

Le Parlement fut dissous en octobre 1980 et le Président titulaire et ses alliés sortirent vainqueurs des élections qui eurent lieu deux mois plus tard, maintenant ainsi leur majorité. M. DeRoburt fut réélu Président le 9 décembre et annonça la composition de son Cabinet le lendemain.